

DELIBERATION CFVU-036-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 07 juin 2021,

Objet de la délibération : Procès-Verbal de la CFVU du 17 mai 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 14 juin 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLEDO
Président de l'Université d'Angers

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 24 juin 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 17 mai 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 17 mai 2021 à 14h30, sous la présidence de Monsieur ROBLED0. Cette réunion s'est tenue en distanciel.

ROBLÉDO Christian	Connecté puis excusé à 16h
MALLET Sabine	Connectée
BARBE Valérie	Connectée
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Connectée puis excusée à 16h, a donné sa procuration à Monsieur BOISSON
BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i>	Excusée
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur DOUESNEAU
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
COADOU Franck	Connecté
COEFFE Vincent	Connecté
COISGAUD Jessica <i>TOFFOLI Hugo</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Connecté
EVEILLARD Matthieu	Connecté
FAYET Bastien <i>EL-MOHAMAD Karina</i>	Absent
GARNIER Coraline <i>OGER-JUBEAU Augustin</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Excusée, a donné la procuration à Monsieur DOUESNEAU en cours de séance
GRIMAUULT Virginie	Connectée
HELESBEUX Jean-Jacques	Connecté
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Connecté
LAHEURTE Cyrille	Connecté puis excusé à 15h10, a donné sa procuration à Monsieur ROBLED0
LAMBERT-WIBER Sophie	Connectée
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Absent
MARCHAND Célestin <i>VILLEMIN Orane</i>	Connecté

NAUDIN Carole	Excusée, a donné procuration à Madame GRIMAUT
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PARE Albert	Absent
PELOILLE Manuelle	Connectée
PELTIER Didier	Absent
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Absent
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT WIBER
TESSIER Axel	Excusé, a donné procuration à Madame GRIMAUT
TRAVIER Sandrine	Connectée
YVARD Jean-Michel	Absent

Membre de droit connecté :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres présents à distance, invités par le Président :

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus
BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT
BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation Professionnelle et Alternance
DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion
DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique
FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines
HARTHEISER Florence, Directrice du SUMPPS
LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences
MATHIEU Isabelle, Assesseure à la pédagogie, Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
MÉNARD Christine, Directrice du SUIO IP
PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers
RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus
REY Anne, Directrice adjointe à la pédagogie, ESTHUA

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1. Développement des formations en apprentissage (information)	1
1.2 La certification obligatoire en langue anglaise pour la rentrée universitaire 2021-2022 (information)	3
2. Approbation du procès-verbal	3
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 12 avril 2021 (vote).....	3
3. Enseignement et conventions	3
3.1 Evolution des Appels à Projets « Transformation Pédagogique » (vote)	3
3.2. Modalités d'organisation des examens (vote).....	5
3.3 Création de la Licence Science pour la santé - parcours sciences infirmières (information)	6
3.4 Création du DEUST préparateur-technicien en pharmacie (vote)	6
3.5 Création d'un DU Etude de la faisabilité des projets d'innovation, programme SélanC-Polytech Angers (vote)	7
3.6 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et Polytech liée à la création du DU Etude de la faisabilité des projets d'innovation, programme SélanC – Polytech Angers (vote)	8
3.7 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – DEG (vote).....	8
3.8 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – CELFE (vote)	8
3.9 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – DFC (vote)	9
3.10 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – IAE (vote)	9
3.11 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances - LLSH – M1 LEA (vote).....	9
3.12 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – PHARMACIE (vote) ..	9
5. Vie universitaire	10
5.1 Bilan de l'AFEV.....	10
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 17 mai 2021	13

Monsieur ROBLEDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h38. À l'ouverture de la séance du 17 mai 2021, 30 membres sont connectés ou représentés (41 membres en exercice, 18 présents et 12 procurations).

1. Informations

1.1. Développement des formations en apprentissage (information)

Madame BOUVIER présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Celle-ci présente dans un premier temps un bilan de l'alternance pour l'Université d'Angers. Sur le graphique présenté, il est constaté depuis 2009-2010 une croissance des formations en alternance et en apprentissage avec notamment 67 formations ouvertes plus spécifiquement à l'alternance. Le point suivant présente la répartition entre l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. De l'année 2011-2012 à l'année 2020-2021, un remplacement progressif du contrat de professionnalisation par l'apprentissage est observé. Cela se justifie par le coût des contrats d'apprentissage et l'aide du Ministère pour la relance de ce dispositif (pour les entreprises, une aide entre 5000 € et 8000 € est apportée pour recruter un apprenti). La progression de l'alternance (*en rose sur la slide de la présentation*) par rapport à l'année dernière est, quant à elle, de 21.5%, avec une augmentation de 59.8% de l'apprentissage et une chute du contrat de professionnalisation de - 35.35%.

Pour Madame BOUVIER, l'alternance est quelque chose de très important pour l'Université avec une réelle plus-value pour les étudiants qui vont suivre cette formation grâce à un lien étroit avec le monde du travail en vue de mieux se préparer à la vie active.

Concernant l'aide qui est apportée aux responsables de formation désireux de se lancer dans l'alternance, le pôle Alternance de la Direction de la Formation Continue se tient à leur disposition. Karine LE Floc'h s'occupe à ce titre plus spécifiquement de la partie apprentissage et Fatina Ikhenoussen de la partie contrats de professionnalisation.

Trois niveaux d'aide pour la mise en place de l'alternance sont apportés :

Une étude de faisabilité est proposée dans un premier temps. Une description du processus global de l'alternance est effectuée auprès du responsable pédagogique et de toute l'équipe en charge de la formation. Les atouts du passage en alternance seront abordés au même titre que les contraintes. Celles-ci, même si elles ne sont pas très importantes, doivent être intégrées en amont du démarrage de l'alternance.

Une étude d'opportunité est effectuée par la suite afin d'identifier la possibilité d'un passage en alternance. Il s'agit de regarder le bassin d'entreprises/organismes potentiellement intéressés au travers d'enquêtes. Il est nécessaire d'identifier en parallèle le ou les viviers d'étudiants susceptibles d'intégrer la formation afin de mettre en évidence leur niveau d'intérêt quant à la possibilité d'accéder à l'alternance.

De même, une attention est apportée quant à la concurrence existante sur un même secteur géographique.

A l'issue de ce travail auprès des entreprises, une proposition de calendrier est effectuée. Cette étape est essentielle car les entreprises concernées doivent pouvoir tenir les échéances. Le risque est de ne pouvoir proposer que peu d'alternance si le calendrier pédagogique ne convient pas aux entreprises. Ce travail sur la chronologie et la collecte des courriers d'engagement sont donc indispensables.

A l'issue de cette première étape, et si celle-ci est concluante, la seconde étape renvoie au montage du dossier pour le CFA. Pour information, il y a plusieurs CFA qui travaillent avec l'Université d'Angers. Le principal est FormaSup.

La constitution du dossier est relativement simple mais la formalisation de la maquette doit prendre en compte certaines spécificités. L'alternance est un contrat de travail pour les apprentis avec des règles à respecter. Pour l'apprentissage, il s'agit de 35 heures à répartir.

En complément de cette première aide, un travail auprès des CFA est prévu. Il s'agit de travailler avec les OPCO de manière à avoir une première estimation du prix de la formation. Une maquette/matrice financière détaillée avec un aspect pédagogique et une approche synthétique du système de financement a été réalisée. Une fois l'ensemble du dossier complété, celui-ci est remonté vers le CFA correspondant.

La 3^{ème} étape consiste en l'accompagnement dans la promotion de la formation en alternance. Il s'agit de la mettre en valeur et de la faire connaître auprès des étudiants et des entreprises. Un travail avec le pôle marketing et commercialisation de la DFC est prévu avec notamment un affichage sur la page de l'UA, des campagnes de mailings auprès des entreprises potentiellement intéressées. Une aide complémentaire est apportée, relative à l'alternance en tant que telle avec la mise en place du retroplanning annuel pour le recrutement (celui-ci est différent par rapport à une formation initiale). Le Pôle Alternance de la DFC peut proposer un certain nombre d'outils et de partage d'expériences pour aider à mettre en place cette nouvelle formation en alternance. Le pôle reste à la disposition de toute personne susceptible d'être intéressée par la mise en place de ce dispositif.

Monsieur ROBLEDON souhaite avoir des précisions relatives à la notion de 35 heures afin d'éviter une compréhension parfois restrictive de cette modalité.

Madame BOUVIER explique que lors de la préparation des coûts contrats, les OPCO sont extrêmement attentifs au fait que les apprentis aient bien 35 heures répartis dans leur emploi du temps. Il peut s'agir de temps de travail personnel.

Monsieur LAHEURTE remercie Madame BOUVIER pour la qualité de sa présentation. Il salue le développement de l'apprentissage au sein de l'UA au travers de nombreux partenariats. Il souhaite mettre en évidence l'accompagnement nécessaire des maîtres d'apprentissage et la relation permanente avec les entreprises. Il s'agit d'un rite à intégrer dans le processus d'accompagnement à l'apprentissage et qui mériterait un focus particulier dans la formation pour ces maîtres d'apprentissage.

Madame BOUVIER rejoint cette analyse. Elle précise qu'il y a des entreprises qui proposent déjà des formations en leur sein pour accompagner le maître d'apprentissage dans son suivi de l'apprenti. En complément, le pôle Alternance peut proposer un suivi avec des outils intéressants à l'instar du livret pédagogique, en format papier et numérique pour des facilités de gestion.

Madame LAMBER WIBER demande une précision relative aux 35 heures. Sont-elles obligatoirement en présentiel à l'UA ou sont-elles des heures d'accompagnement ?

Madame BOUVIER répond que ce sont des heures inscrites à l'emploi du temps, c'est-à-dire que l'étudiant doit être en situation de travail, que ce soit du travail personnel (recherche d'informations pour un cours à venir, pour un projet en équipe), que ce soit en présentiel ou en distanciel. Quel que soit la nature de son travail, celui-ci doit être inscrit à son emploi du temps pour permettre de savoir ce que fait l'étudiant.

Madame LAMBER WIBER demande s'il y a un ratio à respecter entre les cours en présentiel/distanciel et le travail personnel.

Madame BOUVIER indique qu'il faut que le nombre d'heures arrive à 402 heures exactement, sans ratio particulier à respecter. Le plus important est de donner un sens à la maquette. Par rapport au travail personnel, il ne sera pas accepté une maquette avec plus de 80% du temps dédié et le reste en enseignement, sauf réel intérêt. Tout dépend des propositions à venir et des modalités de cours.

Madame LAMBER WIBER remercie Madame BOUVIER pour ces précisions. Elle indique qu'elle a la responsabilité d'une capacité en droit entièrement en distanciel. Les informations données lui permettent d'y voir plus clair.

1.2 La certification obligatoire en langue anglaise pour la rentrée universitaire 2021-2022 (information)

Madame MALLET rappelle le contexte relatif à cette nouvelle disposition. Lors de la dernière CFVU, il a été décidé de ne pas proposer la certification obligatoire par l'entreprise PeopleCert cette année. Le Président a reçu le 10 mai 2021 un courrier de la DGESIP indiquant que le marché conclu en novembre entre le Ministère et cette entreprise ne serait pas renouvelé et que la session 2021 serait la seule session de test organisée nationalement par le Ministère.

L'obligation de certification est maintenue car elle est dans les textes encadrant le diplôme de Licence pour la rentrée 2021-2022. Il appartient à l'UA de la mettre en œuvre et d'organiser la passation des tests. Les exigences relatives à l'organisme certificateur restent inchangées, de même que la certification reste exigée pour la délivrance des diplômes.

Au prochain comité Licence/Master sera évoquée la certification pour la rentrée prochaine. Les motions votées et les courriers transmis à la DGESIP ont été entendus. PeopleCert n'est plus l'organisme certificateur.

Monsieur LABOURET se félicite du positionnement de l'Université. Les étudiants restent dans l'attente du choix du nouvel organisme certificateur. Ladite décision sera évoquée lors du Comité Licence Master.

2. Approbation du procès-verbal

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 12 avril 2021 (vote)

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3. Enseignement et conventions

3.1 Evolution des Appels à Projets « Transformation Pédagogique » (vote)

(cf. diaporama de séance en annexe)

Madame DEBSKI présente la transformation de l'appel à projets « Innovation Pédagogique » en un appel à manifestation d'intérêt « Transformation Pédagogique Par les Pairs ».

Depuis 2016, l'UA accompagne les nouveaux enseignants et personnels autour de 3 dispositifs que sont le compagnonnage à destination des enseignants et des enseignants-chercheurs, le

tutorat pour les personnels BIATSS et fenêtre sur cours (ouverture de cours à la visite des collègues). Pour les premiers dispositifs depuis 2016, 216 personnes se sont engagées et certaines d'entre elles se sont ré-engagées au titre du compagnonnage et du tutorat pour un accompagnement des nouveaux arrivants.

Les grands principes de l'accompagnement par les pairs reposent sur des valeurs communes et partagées que sont la culture professionnelle, le volontariat, l'engagement mutuel, la souplesse, la confidentialité avec le respect du droit d'auteur, la générosité, le partage, la bienveillance et l'écoute. Dans ces deux dispositifs, le cadre est assez souple avec une organisation autonome des pairs. Avec une visibilité sur 5 ans, il est possible de déterminer les conditions de la réussite : une absence de lien hiérarchique direct, une proximité géographique en vue de faciliter les rencontres physiques au sein des composantes ou sur les sites en eux-mêmes, un soutien de la gouvernance quant à ces initiatives et une réflexivité sur la pratique professionnelle en enseignement ou en travaux administratifs.

Grâce aux enquêtes et retours d'expériences lors de séminaires organisés avec Laurent Bordet, il est fait état pour l'accompagnement par les pairs et le tutorat d'un apport relatif à une sécurisation de la démarche. Celle-ci concerne à la fois pour les pairs-accompagnés leur rapport à l'accueil et pour les pairs-accompagnateurs une reconnaissance de la pratique professionnelle. Par ailleurs, l'accompagnement produit une co-élaboration qui se traduit pour les pairs-accompagnés/pairs-accompagnateurs par un partage de ressources (informationnelles, matérielles, pédagogiques, relationnelles) et pour les pairs accompagnateurs par une transformation de leurs pratiques (prise de recul, découverte d'autres services).

En résumé, en 5 ans s'est dessinée une communauté de pratiques avec un maintien de la relation entre les pairs, un engagement reconduit dans le dispositif avec certains accompagnés qui deviennent des accompagnateurs. Le dispositif est profitable aux deux membres du binôme au terme d'une co-construction et d'un co-cheminement dans la réflexion sur les pratiques professionnelles.

Depuis le 17 mars 2020, cette période inédite a contraint les enseignants à changer leurs pratiques. Mais certains sont allés encore plus loin dans leur démarche. Aussi, il est souhaité d'accompagner des enseignants-chercheurs dans une démarche de formation et de transformation de leurs pratiques pédagogiques par un compagnon EEC, cette démarche valant aussi pour les collègues BIATSS (en scolarité, avec le fonctionnement de MOODLE). Il est souhaité valoriser en ce sens les savoir-faire de l'expérience du pair-compagnon, notamment ceux développés en Enseignement et Evaluation à Distance (EEAD) depuis 2020. Les équipes de pairs seront accompagnés par un ingénieur-pédagogique dans la mise en œuvre des transformations. Cet appel à manifestation d'intérêt est financé par la Région et va concilier un accompagnement par des pairs compagnons et par un ingénieur pédagogique. Il s'agit de créer une communauté de pratiques et de transformer les pratiques pédagogiques en vue d'aboutir à une réflexion sur ce qui est pratiqué.

Le contenu de l'appel à manifestation d'intérêt repose sur le dispositif suivant : un pair compagnon accompagne 3-4 pairs accompagnés (ECC, BIATSS) et s'y engage sur l'année 2021-2022.

Le pair compagnon va pouvoir travailler sur les pratiques pédagogiques et méthodes d'apprentissage à distance ou en présentiel (scénarisation-découpage de son enseignement, animations comodales – teams-moodle-woopclap,...), sur l'autonomisation des étudiants, sur les ressources coproduites et partagées, sur les cours « en marche ». Cela peut être aussi sur des parcours de formations avec des collègues qui ont construit des parcours de formation pour une formation avec un moodle unique, dématérialisation de parcours. Cela peut enfin porter sur des modalités d'évaluation (à distance, par les pairs, par compétences, utilisation du carnet de notes...).

Le contenu de la manifestation de l'intérêt repose sur la détermination de la motivation du pair-compagnon à transmettre et sur celle des pairs-accompagnés à transformer.

Les équipes de pairs sont constituées d'une même équipe pédagogique adossée à une formation ou bien d'un collectif transversal d'enseignants de formations ou composantes différentes aux besoins différents ou encore d'une même équipe pédagogique sur les sites délocalisés.

Le financement régional est de l'ordre de 82 512 € avec 50% d'ingénierie pédagogique et 50% de valorisation financière des équipes de pairs engagés. Le pair accompagnateur est valorisé avec une décharge de 48 HETD et 12H de décharge pour les pairs-accompagnés ECC ou BIATSS.

Madame DEBSKI conclut sur le calendrier de présentation.

Monsieur ROBLEDO insiste sur la philosophie de l'AMI : imaginer un dispositif qui permette de capitaliser sur les expériences précédentes de manière à consolider les dispositifs construits et partagés.

L'évolution des Appels à Projets « Transformation Pédagogique » est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour, 1 contre et 1 abstention, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote. 1 membre s'est déconnecté en cours de séance et a donné une procuration, une procuration d'un membre absent a été reçue en cours de séance.

3.2. Modalités d'organisation des examens (vote)

Madame MALLET indique que, dans le cadre du contexte sanitaire, il a été demandé par le Ministère de mettre en place une session 1 bis pour les étudiants cas positifs ou cas contacts. Cette session doit être organisée dans les 15 jours à 2 mois après la première session.

La difficulté est de pouvoir proposer une session 1bis entre la session 1 et 2 sans avoir à reporter la session 2.

Il a été demandé aux composantes ce qu'elles souhaitent pour cette session 1 bis (*voir document de séance relatif aux sessions*). La plupart du temps la session 1 bis sera proposée aux étudiants concernés au moment de la session 2 et selon les mêmes modalités que la session 2. Les étudiants concernés auront la possibilité d'avoir deux sessions. Une session 2 bis aura donc lieu à la place d'une session 1 bis.

Monsieur LABOURET se félicite de cette initiative et avec les autotests disponibles cela permet encore plus d'assurer la qualité du passage des examens et de rassurer les étudiants.

Monsieur DANIEL se questionne sur les étudiants qui ne peuvent pas revenir passer leurs examens en présentiel faute d'avions dans leur pays d'origine. Auront-ils droit à deux chances en cas d'ajournement à la première session ?

Madame MALLET indique que c'est à la composante de décider. La session 1 bis était initialement faite pour les étudiants malades ou cas contact. Les pays vont probablement commencer à ré-ouvrir leurs frontières, les étudiants pourront peut-être revenir. Il s'agit d'attendre l'évolution des voies de communication. C'est au jury en tous les cas de prendre la décision de mener des évaluations à distance.

Madame RAVAIN indique que la session 2 est là pour gérer les situations de ce type et autres empêchements à passer les examens, en plus de l'ajournement à la session 1.

Monsieur DANIEL insiste donc sur le fait que c'est au jury de décider et que si les étudiants sont ajournés à la session 2 qui correspond à la session 1 bis, ces derniers auront droit à une session 2bis si le jury le décide.

Madame RAVAIN confirme en indiquant qu'il n'y a aucune obligation réglementaire à ce sujet.

Monsieur DANIEL l'entend et souligne qu'il serait pertinent de le préciser.

Madame RAVAIN rappelle que concernant la session 2 des cas positifs et contacts qui seraient passés en session 1bis il n'y a pas encore d'informations pour savoir comment cela va se dérouler. Ce sont pendant les vacances d'été que les jurys auront l'information sur les étudiants ajournés en session 1bis pour lesquels il faudra organiser une session 2.

Il faudra refaire le point.

Madame MALLET indique que les sessions 2 auront lieu fin août, début septembre comme certains l'ont proposé l'année dernière.

Madame RAVAIN précise que nous aurons fin mai, début juin, une visibilité sur les cas contacts et positifs qui iront en session 1 bis et qui auront besoin d'une session 2.

Madame MALLET rappelle l'importance pour les étudiants de se déclarer auprès de leur scolarité et du SUMPSS.

Les modalités d'organisation des examens sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.3 Création de la Licence Science pour la santé - parcours sciences infirmières (information)

Madame MALLET rappelle qu'en octobre-novembre dernier avait été proposé de valider un dossier de demande de création pour la licence Sciences pour la Santé.

La dénomination a été actée par le Ministère pour éviter une mention dérogatoire. Les équipes des IFSI travaillent sur la maquette. Les étudiants qui vont rentrer en septembre dans les IFSI de Cholet et d'Angers auront un diplôme d'Etat et une Licence à la fin de leurs trois années. Et pour Saumur, le Mans et Laval, cela se fera dans les années suivantes

Pour ce nouveau diplôme, cela permettra aux étudiants d'avoir une formation recherche et une licence qui permet de poursuivre en master s'ils le souhaitent.

En juillet, il sera possible de voter la maquette de la licence. L'ouverture sera prévue pour 2021.

3.4 Création du DEUST préparateur-technicien en pharmacie (vote)

Madame MALLET rappelle que la validation du DEUST préparateur-technicien en pharmacie, qui devrait se poursuivre en LP, a été obtenue dans le cadre de l'universitarisation des formations du paramédical.

Les missions du préparateur évoluent. Il est proposé d'ouvrir une formation de niveau Bac+2/3 en remplacement du brevet professionnel (niveau infrabac). Cette formation est portée par l'Université et les 3 CFA du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. Les étudiants seront 2 jours à l'Université et 3 jours en officine.

L'ouverture est prévue pour 2022. Le dossier de demande va être déposé au Ministère pour le DEUST, ce qui nécessite le vote auprès de la CFVU puis du CA.

La création du DEUST est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

3.5 Création d'un D.U. Etude de la faisabilité des projets d'innovation, programme SélanC- Polytech Angers (vote)

Monsieur CHRISTOFOL présente le DU qui fait suite à la création d'une formation il y a 9 ans entre Angers Technopole et l'IUMS. Celle-ci permettait aux cadres et demandeurs d'emploi de faire des stages au sein d'entreprises ayant des projets d'innovation dits « dormants » et de leur permettre de suivre des formations en lien avec ce thème. La formation s'est régionalisée depuis 2017 et est soutenue par la Région.

Pôle Emploi demandait une certification de la formation. Angers Technopole s'est tournée vers l'UA-Polytech pour se faire accompagner dans cette démarche de certification.

A ce jour, plus de 130 mises en relation cadres demandeurs d'emplois/entreprises ont été effectuées. Pour les entreprises, un projet sur deux a permis d'aboutir à un nouveau produit ou service. Du côté des cadres en formation, il y a un taux de retour à l'emploi de 76% parmi lesquels le retour d'un cadre sur quatre s'est effectué au sein de l'entreprise accueillante.

Pour Polytech, il y a un positionnement de l'école qui accompagne les cadres dans leur désir de se former à l'innovation.

C'est un programme en alternance plurisectorielle avec une répartition heures magistrales et présentiel en entreprises. Les cadres sont de tous secteurs (industriels, juristes, commerciaux...) en lien direct avec le tissu économique régional.

Ce qui est demandé à Polytech-UA est d'accompagner la certification de la formation avec une prise en charge de l'intégralité des heures par Angers Technopole (rémunération des intervenants). Il n'y a pas de reste à charge pour les stagiaires demandeurs d'emplois. Le financement vient de la Région (accompagnement et recherche d'entreprises) et de l'entreprise qui paye 2 500 euros pour contribuer à l'accueil du stagiaire.

Chaque stagiaire inscrit donne lieu à une facturation de 400€ par stagiaire en plus des frais d'inscription ministériels (*voir convention mise à disposition des membres*) pour une ouverture à la rentrée 2021. Il est prévu une formation de 30 stagiaires par an.

Monsieur ROBLEDON souligne que c'est une très bonne chose d'avoir été sollicité par Angers Technopole pour le dispositif de retour à l'emploi SélanC pour les cadres. Cela fait écho au savoir-faire de l'Université et tout particulièrement de Polytech. Il s'agit d'une offre de formation bien identifiée à l'échelle locale et nationale. Des étudiants formés au département s'occupent désormais des missions organisées autour de projets dans l'innovation.

Monsieur CHRISTOFOL conclut son intervention en remerciant les membres de la Direction de la Formation Continue, Anne-Clotilde CEYROLLES et Thierry LATOUCHE, pour leur travail et pour le dossier monté avec le référentiel QUALIOPi pour une évaluation par compétence.

La création du D.U. est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3.6 Convention de partenariat entre l'Université d'Angers et Polytech liée à la création du DU Etude de la faisabilité des projets d'innovation, programme SélanC – Polytech Angers (vote)

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3.7 Modification des modalités de contrôle de connaissances – DEG (vote)

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour la Licence Professionnelle métiers du notariat sont approuvées.

Il s'agit de modifier quelques heures d'enseignement, de diminuer quelques CM, quelques TD dans l'unité 1 et de rajouter des TD dans l'unité 2, ce qui a pour effet de modifier un nombre d'ECTS pour cette unité 2.

Madame MALLET rappelle que la faculté DEG avait fait une demande de modification pour le parcours N4E relatif au Master économie appliquée mais Christophe Daniel a demandé de reporter cette modification.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 2 membres se sont déconnectés en cours de séance, dont un porteur d'une procuration, et l'un d'eux a donné une procuration ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.8 Modification des modalités de contrôle de connaissances – CELFE (vote)

Madame FOUCHER expose le souhait d'effectuer un réajustement sur les modules du DUEF au niveau de l'oral et de l'écrit, ainsi qu'un rajout de formations pour la méthodologie universitaire vers la réussite universitaire et l'insertion professionnelle.

L'évaluation des connaissances est également modifiée. Le e DU était évalué à l'époque à 70 % en contrôle terminal et 30% en contrôle continu. Aujourd'hui, le souhait est de passer à 50% pour chaque modalité afin de valoriser le travail des étudiants tout en gardant la logique d'examens finaux pour préparer à l'université.

Il est souhaité effectuer un réajustement du DUP concernant les étudiants en exil - qui existe depuis 2 ans - calé sur le DUEF avec le parcours professionnel et universitaire. Il est également prévu d'ajouter un accompagnement individuel dans le parcours. En plus sont ajoutées une option « informatique » pour aider à suivre les cours en ligne ou une option « écrit ».

Des ateliers de remédiation et d'intégration sont prévus.

Un module projet est prévu pour faire des projets avec les étudiants sur le territoire local pour faire utiliser la langue de manière différente que simplement académique.

Madame MALLET demande le nombre d'étudiants par DU.

Pour le DUEF, il y a entre 80 et 100 étudiants et sur le DU Passerelle entre 15 et 20 étudiants chaque semestre (cela dépend du niveau de départ).

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances des diplômes suivants :

- **Diplôme d'Université d'Etudes Françaises**

- **Diplôme d'Université Passerelle**

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.9 Modification des modalités de contrôle de connaissances – DFC (vote)

Madame MALLET rappelle que Thierry Latouche et Elsa Bonnefoi étaient venus présenter en début d'année les DAEU A et B. Ils demandent aujourd'hui d'ajouter des modules de soutien complémentaire qui ne sont pas évalués mais qui seront proposés aux stagiaires à la suite des tests de positionnement proposés avant les inscriptions. Dans les deux cas, il s'agit de 45 heures d'anglais, de français ou de mathématiques en fonction des prérequis des stagiaires.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour le **DAEU A et le DAEU B** sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, 5 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3.10 Modification des Modalités de Contrôle de Connaissances – IAE (vote)

Madame MALLET indique qu'il est demandé des modifications des types d'épreuve. A la place d'écrits de 2 heures à la session 1 et 2, sont proposés des écrits de 3 heures s'il y a une modification en session 1 et un oral de 30 minutes à la session 2 de même que la suppression de la certification Voltaire.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour le **MAE Parcours Santé de l'IAE** sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.11 Modification des modalités de contrôle de connaissances - LLSH – M1 LEA (vote)

Madame MALLET indique qu'il est demandé une modification des examens de première session pour les étudiants non dispensés d'assiduité au profit d'un contrôle terminal (au lieu d'un contrôle continu).

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour le **M1 LEA - LLSH** sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

3.12 Modification des modalités de contrôle de connaissances – PHARMACIE (vote)

Madame MALLET indique que pour les MCC du département pharmacie en santé, il y a pour la troisième année une demande de ne pas prendre en compte l'UE stage pour les étudiants de 3^{ème} année qui n'auraient pas trouvé de stage de découverte.

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances pour les formations suivantes :

- le **DFGSP 2^{ème} année**
- le **DFGSP 3^{ème} année pour l'année 2020-2021**
- le **DFGSP 3^{ème} année pour l'année 2021-2022**
- le **DFASP1 4^{ème} année**
- le **Master 1 Sciences du Médicament**

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Monsieur HELESBEUX demande si une MCC relative au Master NanoPharmacie a été prévue en vote.

Madame MALLET dit que cela n'a pas encore été validé par la cellule APOGEE et que cela n'a donc pas pu être présenté pour cette CFVU.

3.13 Convention UFR/CPFB Licence Finance Assurance et Master Gestion de patrimoine (vote)

Madame MALLET aborde la convention entre l'UA, via l'UFR DEG, et l'Ecole Supérieure de la Banque pour les deux formations en alternance que sont la Licence Professionnelle Banque finance assurance et le Master Gestion de patrimoine. La convention est pour l'année 2021 et sera reconduite pour les années suivantes.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

5. Vie universitaire

5.1 Bilan de l'AFEV

(cf. diaporama de séance en annexe)

Madame GUILLEAU, responsable de l'antenne AFEV Angers/ le Mans présente le bilan 2019-2020. Cette année a été marquée par des grèves importantes, qui ont commencé à impacter les actions et la logistique, puis par les périodes de confinement qui ont stoppé le présentiel contraignant à une adaptation des pratiques.

Le mentorat étudiant à distance a été mis en place et le tutorat des étudiants a été effectué en télédistanciel.

L'objet de l'Association pour la Fondation Etudiante pour la Ville propose des terrains d'engagement solidaire à des étudiants et à des volontaires en service civique à destination de la jeunesse issue des quartiers populaires. Il s'agit d'une association nationale composée de 52 antennes en métropole, en outre-mer et en Guyane. Présente depuis 2007 sur Angers, les 4 terrains d'engagement sont le mentorat, la démocratisation de l'enseignement supérieur (Démo'Campus), les colocations solidaires (KAPS) et le volontariat en service civique.

Le mentorat étudiant se définit par deux heures par semaine dédiées à l'accompagnement par un étudiant d'un enfant ou jeune issu des quartiers populaires pendant toute l'année scolaire et dans une approche d'éducation non formelle, c'est-à-dire ni technique ni disciplinaire, mais humaine.

L'accompagnement se déroule à domicile en présence d'un parent et/ou en sorties extérieures proposées et encadrées par l'AFEV 1 fois par semaine. À Angers, ce dispositif représente 96 étudiants bénévoles pour 5 quartiers prioritaires.

En 2020, la politique de communication a évolué.

Le second terrain d'engagement Démo'Campus vise à démystifier la poursuite d'études en ce qu'elle peut avoir de plus large, à lever les freins à l'autocensure et à favoriser une orientation choisie. Cela touche 300 à 400 collégiens en général (pour l'année 2020 avec le contexte sanitaire, ce sont 115 jeunes). Des outils ludiques permettent de questionner les étudiants sur leur parcours et enrichir la réflexion des collégiens. Des visites de campus sont aussi proposées.

Le 3^{ème} terrain d'engagement renvoie aux colocations solidaires : ce sont des étudiants, des volontaires en service civique, des apprentis ou jeunes actifs dits « KAPSEURS » qui s'engagent dans la colocation en quartiers prioritaires. L'engagement individuel se traduit par un monitorat

d'un enfant du quartier et l'engagement collectif renvoie à un projet collectif du quartier sur des thèmes variés.

Le 4^{ème} terrain d'engagement renvoie au volontariat en service civique avec 4 programmes d'actions sur Angers. Pour mener ces actions, l'AFEV s'appuie sur une équipe de 12 volontaires tutorés, formés par deux salariés de l'AFEV et qui s'engagent pour mobiliser les étudiants à devenir bénévoles. Cela se traduit aussi par l'engagement des programmes d'action de l'association.

75% des engagés viennent de l'Université d'Angers. Les bénévoles sont majoritairement issus de la filière lettres et langues.

La mission de l'AFEV auprès des bénévoles consiste à les accompagner, à les former et à les suivre tout au long de l'année. Il s'agit en plus de réaliser l'ingénierie de projets nécessaires pour que leur engagement soit utile dans les quartiers populaires. Pour l'accompagnement à la scolarité (programme E2o), il s'agit d'évaluer l'engagement des bénévoles en collaboration avec l'Université. Enfin des soirées thématiques, créatrices de réseau sont proposées.

18 étudiants ont vu leur engagement à l'AFEV reconnu par l'Université.

Concernant les financements, l'AFEV ne demande pas d'adhésion pour le public bénéficiaire et les adhérents. Le bilan financier de l'AFEV Angers est à l'équilibre et s'élève à 104 721€. Les actions de l'AFEV existent grâce au soutien de ses partenaires financiers publics ayant contribué à hauteur de 104 721€ sur la période 2019/2020.

Madame MALLET demande si l'AFEV intervient sur les campus délocalisés de Saumur et Cholet.

Madame GUILLEAU dit que ce n'est pas encore prévu mais que ce n'est pas exclu, cela dépend des moyens humains et matériels.

Madame MALLET demande le nombre d'étudiants engagés dans l'E2o.

Madame GUILLEAU indique que pour 2019-2020, 18 étudiants étaient engagés et pour cette année, il lui semble que c'est une trentaine d'étudiants engagés, ce dont elle se félicite car la qualité est au rendez-vous. Les étudiants sont plus assidus et volontaires grâce à l'E2o conclu avec l'Université.

Monsieur LABOURET félicite l'AFEV et l'UA pour ce travail qui est important pour les jeunes. C'est une bonne chose que le « recrutement » puisse se faire sur l'Université : les étudiants peuvent avoir du temps et c'est très altruiste d'aller aider les autres. Malgré le contexte délicat de l'année 2019-2020, le bilan est positif.

Madame GUILLEAU rejoint ce constat et salue le travail effectué grâce à une approche de travail hybride. Les étudiants se sont manifestés pour venir aider, grâce au numérique sans avoir besoin de passer par le présentiel en raison du contexte sanitaire.

Madame MALLET demande comment l'AFEV est connue des étudiants sans Campus Day.

Madame GUILLEAU indique que le réseau national et la stratégie de communication les aident à se faire connaître : page Facebook, « je veux aider » (ancienne réserve civique) sont autant d'outils pour se faire connaître mais qui ne remplaceront jamais tout à fait complètement le présentiel pour « aller vers l'étudiant ». Il s'agit de réfléchir à la continuité du modèle hybride distanciel/présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 16h50.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 17 mai 2021